

paroissien de Saint-Michel, fit cession de trois rentes qui lui étaient dues et dont le total s'élevait, chaque année, à quarante-sept livres environ.

Établie dans un quartier, où commençaient alors à résider plusieurs familles notables de Lyon, cette œuvre ne tarda pas à se développer. Dans un acte de 1731, il est fait mention d'une rente de 150 livres, pour l'entretien d'une quatrième religieuse, sur cette paroisse, où cinquante ans auparavant une seule suffisait.

* * *

D'après le règlement (11) approuvé dans l'assemblée du 25 novembre 1759, — (et qui n'est que la reproduction et la réunion des dispositions prises antérieurement, mais dispersées dans les registres de la Société), — la « Compagnie des Dames charitables » est composée de dames et de

et seigneur de Saint-Maurice ; cette acquisition comprenait « la rente noble, les droits de directe et pensions ». Le nouveau propriétaire acheva le morcellement des dépendances de cette maison-forte ; par acte du 15 mars 1657, il aliéna son jardin, que bornaient à l'Orient et au Midi les rues Boissac et Sala, au Couchant son habitation, et au Nord les maisons et terrains de Claude Chana, maître-maçon et entrepreneur. — Quelque temps après, Claude de la Frasse était propriétaire de ce jardin ; il en forma deux lots et les vendit, en 1738, le premier à M. Jouvencel (c'est aujourd'hui la maison de la rue Sala, n° 23) ; — le second (no 25), à M. Trollier, seigneur de Messimieux. Quant à la maison-forte et à la rente noble du Plat, la famille Perrachon les vendit, en 1723, à M. Ferrary de Romans, — et, en 1732, la veuve de ce dernier les céda au Consulat, moyennant plusieurs rentes. (Vermorel. Arch. munie, *passim*.)

(11) Il a depuis, et surtout au XIX^e siècle, subi plusieurs modifications.